

Titre : Maintenance d'installations sportives et de bâtiments réfrigérés

Code : 4212

Unités : 41

Durée : 615 heures

Secteur de formation : Bâtiment et travaux publics (07)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

Année d'approbation : 2005

Centre de services scolaire mandaté : Marguerite-Bourgeoys

Centres de services scolaires participants : s. o.

Fonction de travail : Préposée, préposé en maintenance d'installations sportives et de bâtiments utilisant un système de réfrigération

Objectifs du programme d'études : L'exercice du métier consiste à effectuer diverses tâches reliées à la maintenance d'installations sportives et de bâtiments utilisant un système de réfrigération (ammoniac ou fluide halogéné). Il peut s'agir, notamment, de bâtiments publics (arénas), de commerces de produits alimentaires, de bâtiments industriels ou institutionnels. Les travailleuses et les travailleurs sont appelés à opérer un système de réfrigération, à faire de la maintenance de premier niveau d'installations sportives (glace, piscine), à soutenir le service à la clientèle, à effectuer des interventions de gestion de la qualité de l'air et à appliquer des méthodes de gestion préventive et sécuritaire.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes:

- 1 avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
 - ou avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
 - ou avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2 avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
 - ou avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
 - ou avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
 - ou satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

| Code AEP | Énoncé de la compétence | Heures |
|-------------|---|--------|
| AEP 212-012 | Se situer au regard du métier et de la démarche de formation | 30 |
| AEP 212-023 | Se responsabiliser au regard de la gestion sécuritaire | 45 |
| AEP 212-032 | Se responsabiliser au regard du soutien au service à la clientèle | 30 |
| AEP 212-045 | Expliquer le fonctionnement d'un système, des composants et des accessoires : ammoniac et fluide halogéné | 75 |
| AEP 212-055 | Appliquer des notions de vérification d'un système | 75 |
| AEP 212-062 | Utiliser des moyens de recherche d'un milieu de travail | 30 |
| AEP 212-074 | Effectuer des opérations de maintenance d'un des composants et des accessoires | 60 |
| AEP 212-088 | Effectuer des tâches de premier niveau (sécuriser) sur des réseaux fluidiques | 120 |
| AEP 212-093 | Appliquer des procédures d'intervention d'urgence | 45 |
| AEP 212-102 | Exploiter des méthodes d'optimisation de l'efficacité énergétique en fonction de la qualité de l'air | 30 |
| AEP 212-115 | Effectuer des opérations de gestion de l'énergie, de gestion sécuritaire et du service à la clientèle | 75 |

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Maintenance d'installations sportives et de bâtiments réfrigérés* n'ont pas permis d'identifier, pour le moment, de compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Documentation disponible sur demande

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rapport de l'AST ou de l'AP | <input checked="" type="checkbox"/> Programme d'études | <input type="checkbox"/> Instrumentation RAC |
| <input checked="" type="checkbox"/> Projet de formation | <input checked="" type="checkbox"/> Guide d'organisation matérielle | |
| <input type="checkbox"/> Tableau d'harmonisation | <input type="checkbox"/> Cadre d'évaluation | |